

Avril 2010 – Volume 2 – Numéro 1 – Office municipal d'habitation de Montréal

Aide-mémoire des grandes phases du chantier de travaux majeurs aux habitations Crémazie



Au cours des travaux de réfection de maçonnerie menés à l'été 2009 aux habitations Crémazie, des problèmes structuraux ont été constatés au niveau du bâtiment. Ces désordres, telles d'importantes lézardes qui favorisent l'infiltration de l'eau et des déficiences au niveau des ancrages métalliques, pourraient nuire éventuellement à l'intégrité et à la solidité du bâtiment.

Pour éviter que la situation ne dégénère dans les prochaines années, les problèmes structuraux doivent être réglés. Toute la maçonnerie doit être refaite, jusqu'à la couche d'isolant. Ces travaux occasionneront un bruit intense et beaucoup, beaucoup de poussière. Des échafaudages massifs, de l'équipement lourd et des conteneurs devront être installés sur le terrain. Le va-et-vient de plusieurs ouvriers et d'autres sources de dérangement seront fréquents. On prévoit que la durée du chantier sera d'au minimum un an et demi, et même deux ans. En hiver, les logements ne pourront pas être isolés adéquatement.

Pour toutes ces raisons, l'Office municipal d'habitation de Montréal souhaite reloger les locataires des habitations Crémazie. Il en va du confort et de la sécurité des locataires. Les grandes étapes du chantier, ainsi que leurs impacts pour les locataires sont présentés dans le tableau publié à la page 3.

Nous tenons à réitérer notre engagement à l'amélioration des milieux de vie. Dans ce but, nous mettons nos ressources à la disposition des locataires des habitations Crémazie afin que le relogement se passe le mieux possible. En mettant nos efforts en commun avec ceux des locataires, nous sommes confiants d'y arriver. Merci aux locataires des habitations Crémazie de leur précieuse collaboration.



AVEC VOUS

Au cours des prochains mois, plusieurs rencontres seront organisées avec locataires selon les différentes étapes du relogement et, par la suite, de la réalisation des travaux. Des rencontres individuelles sont prévues avec chacun des locataires, qui peuvent être accompagnés d'un membre de leur famille ou d'une autre personne. Elles permettront d'évaluer les besoins de chacun pour le déménagement et pour tenter de trouver le meilleur logement pour vous, dans le contexte.



De plus, chaque dernier mercredi du mois, Monique Dupras, agente de liaison, ou un autre représentant de l'Office municipal d'habitation de Montréal, seront présents dans la salle communautaire pour répondre à vos questions, vous écouter et recevoir vos préoccupations.



Pour les questions spécifiques au relogement, Francyne Gagné, agente de location, peut être jointe au 514 868-4610. Elle communiquera sous peu avec vous pour déterminer votre choix de logement, organiser les préparatifs et le déménagement, régler le dédommagement.

QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LE RELOGEMENT

AURAI-JE UN LOGEMENT PROPRE ET REPEINT ?



L'Office municipal d'habitation de Montréal a déployé ses équipes pour que le relogement se fasse le plus aisément possible pour les locataires. Déjà, plusieurs logements propres et repeints ont été identifiés et réservés dans le quartier. Aussitôt que possible, l'OMHM communiquera avec vous pour faire l'attribution des logements.

EST-CE QUE L'OMHM VA PAYER MON DÉMÉNAGEMENT ?



Une fois qu'un logement aura été attribué, une date de déménagement sera convenue. Le déménagement sera effectué par des déménageurs professionnels engagés et payés par l'OMHM. Des boîtes seront mises à la disposition des locataires afin de leur permettre d'être prêts le jour du déménagement.

QUI PAIERA LES AUTRES FRAIS RELATIFS AU DÉMÉNAGEMENT, COMME CEUX DE DÉBRANCHEMENT ET DE REBRANCHEMENT ?



Une allocation de 400 \$ sera remise sous forme de chèque à chaque ménage qui est relogé. Cette allocation permet de couvrir les frais de débranchement et de rebranchement des services publics : changement d'adresse, transfert des services téléphoniques, câble et Internet.

Y AURA-T-IL UN CHANGEMENT DANS MON LOYER ?



Les coûts relatifs au loyer seront les mêmes que ceux que paient actuellement les locataires.

Y A-T-IL D'AUTRES RESSOURCES QUE JE PEUX CONSULTER DANS MON QUARTIER ?



Les services Remue-Ménage
514-383-1222 ou 514-382-8934
Tarifs selon l'âge et le revenu.

Mille et Un Usage
514-725-6016
Entretien ménager (lourds ou légers)
à tarifs variables.

Tel-Aînés
514-353-2463

CLSC Ahuntsic
514-381-4221

Les Petits frères des pauvres
514-527-8653
Pour les personnes âgées de 75 ans et plus. Visite et accompagnement pour personnes seules

Entraide Ahuntsic-Nord
514-382-9171
Accompagnement, transport, popote roulante (5 jours). Activités d'intégration, sorties de groupe

Centre de bénévoles Ahuntsic-Sud
514-388-0775
Visites, accompagnement, transport, dîner communautaire, dépannage alimentaire

La Société Saint-Vincent de Paul
514-526-5937
Meubles, vêtements usagés et vaisselle.

Info-Troisième Âge
514-374-7943

Ligne Référence-Aînés
514-527-0007

D'autres ressources sont affichées à l'entrée des habitations Crémazie.

LES GRANDES ÉTAPES DU CHANTIER PAR SAISON

PRINTEMPS 2010

Dès que la température sera plus douce, les travaux sur les balcons seront finalisés. Les ouvriers vont ajouter une mince couche de béton sur certains balcons et poser les séparateurs de balcons après la réfection du plancher des balcons. Des filets anti-pigeons seront également installés sur la pointe sud de l'immeuble.

D'autre part, les travaux sur la terrasse arrière sont pratiquement complétés et le terrain sera nettoyé et ragréé pour pouvoir profiter de la belle saison : tonte des herbes hautes, égalisation du terrain, retour des balançoires, remise en état de la clôture (contrat de base de l'entrepreneur à la fin des travaux) seront tous complétés. Les rosiers sauvages du côté du jardin ont été protégés des travaux et nettoyés. Ils sont prêts à fleurir de nouveau.

Dès la fin du mois de mai, les locataires peuvent installer des fleurs en pots sur leurs balcons et sur le terrain. Les fleurs plantées directement dans le terrain ne sont pas recommandées car elles seront abîmées par les travaux à venir. Toutefois, l'OMHM entend semer du gazon dans les aires prévues à cet effet.

En ce qui concerne les préparatifs au relogement, c'est au printemps que vont débiter les rencontres individuelles avec tous les locataires. Ensemble, on fait : le choix du logement, le relevé des besoins d'aide, la liste des ressources, etc.

De plus, l'OMHM assure une présence mensuelle dans la salle communautaire pour répondre à vos questions, vous écouter et recevoir vos préoccupations, de 14 h à 16 h, les 28 avril et 26 mai.

ÉTÉ 2010

Les rencontres individuelles se poursuivent. Ceux qui ont leur nouveau logement peuvent convenir d'une date de déménagement. Malgré le contexte, le but de l'OMHM est de trouver le meilleur logement pour vous. L'OMHM s'occupe de mandater et de payer des déménageurs professionnels pour le relogement. Les locataires reçoivent une allocation de départ de 400 \$ pour les débranchements/rebranchements du téléphone, du câble, du fournisseur Internet, et le suivi du changement d'adresse.

L'OMHM assure une présence dans la salle communautaire pour répondre à vos questions, vous écouter et recevoir vos préoccupations, de 14 h à 16 h, les 30 juin, 28 juillet, et 25 août.



AUTOMNE 2010

Le relogement se poursuit pour ceux qui ne sont pas encore déménagés. L'OMHM assure une présence dans la salle communautaire pour répondre à vos questions, vous écouter et recevoir vos préoccupations, de 14 h à 16 h, les 29 septembre, 27 octobre, et 24 novembre.



HIVER 2010

Tous les locataires sont installés dans leur nouveau logement et les travaux débutent aux habitations Crémazie.



PRINTEMPS 2011 - AUTOMNE 2012

Les travaux sont dans la phase de réalisation.



HIVER 2012

Les logements sont prêts à être occupés de nouveau. Les locataires qui le souhaitent peuvent réintégrer leur logement.

L'ÉQUIPE DE L'OMHM AUX HABITATIONS CRÉMAZIE

ÉQUIPE LIÉE AUX TRAVAUX MAJEURS

- ◆ Agente de liaison :
Monique Dupras
- ◆ Directeur de projets :
Guy Couillard

EMPLOYÉS AFFECTÉS À VOTRE IMMEUBLE :

- ◆ Préposée à la sécurité :
Liette Ouimet
- ◆ Directrice à l'entretien et aux réparations :
Suzan Lamoureux
- ◆ Préposé à l'entretien et aux réparations :
Fritz Salomon
- ◆ Agente de location :
Francyne Gagné
- ◆ Organisatrice communautaire :
Michèle Daniels



Monique Dupras



Guy Couillard



Suzan Lamoureux



Fritz Salomon



Francyne Gagné



Michèle Daniels

L'OMHM à votre service!

ENTRETIEN, RÉPARATIONS et EXTERMINATION
7 h à 23 h – 7 j/7



RÉPARATION URGENTES
ET SÉCURITÉ
24 h/24 – 7 j/7

514 872-OMHM (6646)



Office municipal
d'habitation
de Montréal

INFOCHANTIER est publié par le Service des communications et l'équipe Recherche et promotion du développement social de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

415, rue Saint-Antoine Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1H8
Téléphone : 514 872-2016

INFOCHANTIER vous informe sur les **chantiers de travaux majeurs** prévus dans votre immeuble.

INFOCHANTIER vous informe sur les **chantiers de consultation** qui sondent votre opinion.

INFOCHANTIER est publié parce que l'amélioration de la qualité de vie dans les immeubles nécessite l'engagement de tous : le personnel de l'OMHM, le personnel des entrepreneurs, et les locataires.

Coordination
Martine Di Loreto

Graphisme
Optik Design inc.